

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Rue du 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
BP 2332  
74034 ANNECY CEDEX

À l'attention de Madame la Préfète

Archamps, le 29 janvier 2026  
Réf. : PLS\_CHE-2026-01097S

**Objet : Projet A412 - Concession de la liaison autoroutière à 2x2 voies entre Machilly et Thonon-les-Bains (74) – Parkings de covoiturage**

Madame la Préfète,

Le dimensionnement initial des parkings de covoiturage prévus dans le cadre de la construction de l'A412, est conforme à notre contrat de concession et le fruit d'une étude approfondie et conforme au code la voirie publique ;

Compte tenu des échanges avec vos services et suite à la demande formulée par le président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, je vous informe que nous prévoyons de passer l'offre de covoiturage prévue dans notre contrat de concession de 120 places à 400 places à la mise en service de l'A412. Il est prévu notamment le positionnement d'environ 230 place de covoiturage sur le délaissé de l'actuelle RD1206, au niveau du futur centre d'entretien et d'intervention de Machilly.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre très haute considération.

**Philippe Le Sénéchal**  
Directeur Opérationnel

